



Municipalité d'Amherst

AVIS PUBLIC

EST PAR LES DONNÉS par le soussigné, directeur général par intérim, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 14 novembre 2022 à 19 h 30 au 1814, rue du Village, Amherst.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : Construction nouvelle

Nature et effets : Autoriser la construction d'un triplex d'une hauteur de 10.98 mètres au lieu de 9.75 mètres, pour un bâtiment de 3 étages au lieu de 2.5 étages dans la zone 88-R, telle que prescrite à l'article 6.2 du règlement de zonage 352-02 ainsi que par la grille des usages et des normes d'implantation.

Identification du site concerné : 132 rue Brosseau, lot 4 941 568

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande soit par écrit, en envoyant vos commentaires à info@municipalite.amherst.qc.ca ou lors de la séance.

DONNÉ à Amherst ce 26^e jour d'octobre 2022

Martin Léger, directeur général par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE (15) JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné(e), Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité d'Amherst, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 26 octobre 2022 entre 8h00 et 16h45.

Martin Léger, dg et greffier-trésorier par intérim.